



## Motion des trois instances représentatives des sciences de l'information et de la communication à propos de la LPPR

La Conférence permanente des directeurs-trices d'unités de recherche en sciences de l'information et de la communication (CPdirsic), la Société française des sciences de l'information et de la communication (Sfsic) et la 71<sup>e</sup> section du Conseil national des universités (CNU 71<sup>e</sup>) affirment leur opposition claire aux orientations contenues dans les rapports préalables à la LPPR et aux mesures qui pourraient en découler. La CPdirsic, la Sfsic et le CNU 71<sup>e</sup> rejoignent donc les constats et les analyses convergentes de la communauté universitaire, exprimés dans de très nombreuses motions et demandes, *a minima*, de moratoire, pour dénoncer l'affaiblissement des instances nationales de qualification, de recrutement et de suivi de carrière, la remise en cause du statut d'enseignant·e-chercheur·euse et la généralisation d'emplois précaires, l'établissement de *tenure tracks* et de CDI de chantier, le pilotage centralisé et pourtant sans cohérence de la recherche qui porte atteinte à l'indépendance scientifique des chercheur·euse·s. Nombre de collègues étranger·e·s, déjà victimes de politiques semblables, nous alertent sur la disparition de pans entiers de la recherche, en dépit d'indicateurs trompeurs. Il est à craindre qu'une réforme conçue sur de telles bases n'impose un modèle inadapté et déjà dépassé.

En effet, le développement de la formation et de la recherche ne peut passer par une régression des emplois statutaires, des financements pérennes, des conditions de travail et des libertés académiques. Les précédentes réformes ont asséché les finances des établissements et compromis à la fois les contrats doctoraux et les recrutements. Il est urgent de soutenir fortement la recherche doctorale et l'insertion des jeunes chercheur·euse·s et enseignant·e·s-chercheur·euse·s. Le développement de la recherche implique d'assurer par la création de postes stables la permanence et l'attractivité de la recherche, la transmission et le renouvellement des savoirs scientifiques. La recherche est une activité qui repose sur la coopération entre individus et équipes, entre communauté savante et société ; et c'est d'elle que dépend la construction de savoirs communs, en particulier pour faire face à la crise sociale et environnementale, bien plus préoccupante que la « productivité » académique et les classements internationaux.

Par conséquent :

- elles demandent que soit réalisé un bilan des précédentes réformes, en particulier des effets de la LRU sur l'emploi scientifique ;
- elles réclament un moratoire sur cette loi ;
- elles demandent que soit organisée une véritable conférence nationale sur l'enseignement supérieur et la recherche.

La CPdirsic, la Sfsic et le CNU 71 soutiennent les collègues qui ont choisi d'interrompre, chacun·e à sa façon, le cours normal des activités d'enseignement, de recherche et d'administration. Elles en appellent également à la responsabilité des président·e·s des universités, directrices et directeurs d'établissement à défendre les unités de recherche et à relayer les propositions de la communauté universitaire en faveur d'une politique de la recherche publique ambitieuse et consolidée par des moyens humains et budgétaires pérennes.

Elles se déclarent disponibles pour travailler à toute initiative permettant de construire sur des fondements plus solides l'avenir du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche en France.

Le 13 février 2020